



PROMOTION CLIENT PRIVILÉGIÉ JUAN RODZ

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRAT CLIENT

MEXEM LTD, une société d'investissement constituée en vertu des lois de la République de Chypre sous le numéro d'enregistrement 351726, ayant son siège social à 11 Anthropon Dikaionaton, 3110 Limassol, Chypre, pleinement autorisée et régulée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (« CySEC ») sous le numéro de licence CIF 325/17 (ci-après dénommée « **MEXEM** », « **nous** » ou « **notre** »), ainsi que ses successeurs et ayants droit, conclut le présent accord juridique avec la ou les parties signataires du présent document (ci-après dénommées le « **Client** », ou « **vous** »).

Ce document établit les droits et obligations respectifs des deux **Parties** dans le cadre de la fourniture par MEXEM de la « **Promotion Client Privilégié** » (ci-après la « **Promotion** »), exclusivement disponible pour les **Clients** introduits par notre partenaire MotiveMedia LLC. Toutes les Parties reconnaissent et acceptent d'être liées par les présentes **Conditions** dès l'acceptation des Conditions générales énoncées ci-après et après satisfaction des conditions spécifiées dans l'offre.

DÉFINITIONS

Aux fins du présent **Accord**, les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous :

« **Compte Client** » désigne tous les comptes ouverts chez **MEXEM** et approuvés à la fois par **MEXEM** et Interactive Brokers (« **IB** »).



« **Compte Lié** » désigne un compte Interactive Brokers existant qui a été connecté à **MEXEM** via la procédure de liaison des comptes décrite sur la [page dédiée](#) à cette **Promotion** et confirmée par **MEXEM**.

« **Compte Actif** » désigne un Compte d'Investissement **MEXEM** sur lequel le **Client** a exécuté au moins une (1) transaction après la date d'ouverture ou de liaison du compte.

« **Dépôt Qualifiant** » désigne un dépôt répondant aux conditions définies à la Clause 2.1(b) du présent **Accord**, incluant un montant minimum de deux mille euros (2 000 €) effectué pendant la Période de **Validité de la Promotion**.

« **Période de Validité de la Promotion** » désigne la période commençant le **1er août 2025** et se terminant le **31 décembre 2025** à 23h59 GMT, durant laquelle tous les **Critères d'Éligibilité** doivent être remplis afin que le **Client** puisse participer à la **Promotion**.

« **Critères d'Éligibilité** » désigne les conditions qu'un **Client** doit satisfaire pour être éligible à la **Promotion**, telles qu'énoncées à la Clause 2.1 du présent **Accord**.

« **Client Éligible** » désigne un **Client** remplissant tous les **Critères d'Éligibilité** du présent **Accord** et approuvé conformément aux politiques d'acceptation des clients de **MEXEM**.

« **Récompense** » désigne l'ensemble des avantages liés au trading offerts au **Client Éligible** dans le cadre de cette **Promotion**, incluant des commissions réduites et des services fiscaux gratuits. L'étendue et les conditions de la **Récompense** sont précisées à la Clause 1.1 du présent **Accord**.

« **Partenaire Tiers** » désigne la société SASU Ten Noode, immatriculée sous le droit français avec le numéro SIRET 89964723400017, dont le siège est situé au



1 TER chemin des Monges, 81800 Rabastens, France, engagée par **MEXEM** pour faciliter les services de déclaration fiscale décrits dans le présent **Accord**.

SASU Ten Noode est uniquement responsable de la fourniture de ces services fiscaux et ne fournit aucun conseil fiscal, ni service de consultation ou de déclaration au **Client**.

« **Informations** » désigne les données personnelles et financières sensibles fournies par le **Client** à **MEXEM** dans le but d'ouvrir un compte, de se conformer à la réglementation, de vérifier son identité, ou de gérer la **Promotion**. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, les identifiants personnels, coordonnées bancaires, informations de compte de trading, relevés de revenus, déclarations fiscales, et toute autre information confidentielle raisonnablement nécessaire à l'exécution du présent **Accord**, y compris l'assistance à la déclaration fiscale par le **Partenaire Tiers**.

« **Personne Autorisée** » désigne une personne physique ou morale autorisée par le présent **Accord** à utiliser les services et à donner des instructions.

« **Jour(s) Ouvrable(s)** » désigne toute période comprise entre le lundi à 07h00 GMT et le vendredi à 21h00 GMT, à l'exception des jours fériés à Chypre.

« **Plateforme** » désigne la plateforme de trading en ligne Interactive Brokers sur laquelle vous pouvez négocier des instruments financiers et où est localisé votre **Compte Client**.

« **Parties** » désigne **MEXEM** et le **Client** acceptant de participer à la **Promotion Client Privilégié** selon les termes de cet **Accord**.

« **Site Web** » désigne www.mexem.com.

« **Lois Applicables** » désigne l'ensemble des lois, règlements, directives et autres instruments contraignants en vigueur en République de Chypre ou



dans toute autre juridiction dont les lois sont applicables à l'exécution ou à l'interprétation du présent **Accord**.

« **Date d'Entrée en Vigueur** » désigne la date à laquelle le présent **Accord** entre en vigueur, déterminée par la date de sa publication par **MEXEM** ou toute autre communication adressée au **Client**.

« **GMT** » (Greenwich Mean Time) désigne le fuseau horaire utilisé pour toute référence aux délais, durées et périodes de validité selon le présent **Accord**, sauf indication contraire.

1. INTRODUCTION

1.1 La « **Promotion Client Privilégié** » de MEXEM (la « **Promotion** ») offre aux **Clients Éligibles** référés par notre partenaire MotiveMedia LLC la possibilité d'accéder à un ensemble d'avantages liés au trading, disponibles sous réserve de satisfaire l'ensemble des **Critères d'Éligibilité** tels que décrits dans la Section 2 - Éligibilité et Conditions. Dans le cadre de cette offre, les **Clients Éligibles** recevront les Récompenses suivantes :

- a) Accès aux [taux d'intérêt](#) et [taux de marge](#) publiés par Interactive Brokers ;
- b) Frais fixes de conversion de devises de deux euros (2 €) par transaction, sous réserve des conditions énoncées à la Clause 2.2 ;
- c) Commissions sur ordres d'options de cinquante-cinq centimes de dollar (0,55 \$) par contrat pour les transactions sur le marché américain. Ce tarif reflète une réduction sur les frais de transmission standards de **MEXEM** et n'inclut pas les frais de bourse, réglementaires



ou de tiers. La commission peut être ajustée si Interactive Brokers met à jour sa tarification ;

d) Une (1) année de service gratuit de déclaration fiscale pour l'année fiscale 2026, fournie sans frais par **MEXEM** via SASU Ten Noode, son **Partenaire Tiers** désigné, et disponible pour les **Clients** résidant fiscalement en France ;

e) Service gratuit de calcul de la TOB (« taxe sur les opérations boursières »), fourni par **MEXEM** et disponible pour les **Clients** résidant fiscalement en Belgique.

1.2 La **Promotion** est exclusivement ouverte aux **Clients** qui nous ont été référés par notre partenaire MotiveMedia LLC et qui remplissent les **Critères d'Éligibilité** spécifiés dans la Section 2 du présent **Accord**.

1.3 Les présentes Conditions générales (les « **Conditions** ») définissent les bases de la participation à la **Promotion**.

1.4 En participant à la **Promotion**, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes **Conditions**.

1.5 **MEXEM** se réserve le droit de modifier, varier ou annuler tout ou partie des présentes **Conditions** à sa seule discrétion et à tout moment, sans préavis.

1.6 Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent document auront la signification qui leur est attribuée dans les Documents de **MEXEM**, à savoir la Déclaration de Risque et les Conditions Générales. Toute référence aux **Documents de MEXEM** doit être interprétée en conséquence. En outre, certains services prévus dans le cadre de cette Promotion peuvent être fournis par le **Partenaire Tiers** désigné par **MEXEM**.



1.7 La **Promotion** est valable du **1er août 2025** au **31 décembre 2025** à 23h59 GMT inclus.

1.8 Pour toute question concernant cette **Promotion** ou votre éligibilité, veuillez contacter : service@mexem.com

2. PROMOTION CLIENT PRIVILÉGIÉ : ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS

2.1 Critères d'Éligibilité pour participer à la Promotion Client Privilégié

Pour pouvoir participer à la **Promotion Client Privilégié**, vous devez remplir **l'ensemble** des conditions suivantes :

a) Être un **Nouveau Client** référé à **MEXEM** par MotiveMedia LLC, et soit :

i) Ouvrir avec succès un nouveau Compte d'Investissement **MEXEM** via la [page web](#) désignée ; ou

ii) Lier un compte Interactive Brokers existant à **MEXEM**, en complétant toutes les étapes requises, y compris la confirmation finale par e-mail à service@mexem.com.

En liant votre compte Interactive Brokers à MEXEM LTD, vous confirmez avoir lu et accepté nos [Conditions Générales](#).

b) Répondre à la **condition de Dépôt Qualifiant**, comme suit :

i) Pour les **nouveaux comptes** : un dépôt cumulé d'un montant d'au moins deux mille euros (2 000 €), réalisé dans les trente (30) jours calendaires suivant la confirmation par MEXEM de l'ouverture du compte ;



ii) Pour les **comptes liés** : la valeur combinée de (i) la valeur du compte au moment de la liaison, et (ii) tout dépôt supplémentaire effectué dans les trente (30) jours calendaires suivant la confirmation par **MEXEM** de la liaison du compte, doit atteindre ou dépasser deux mille euros (2 000 €).

Dans tous les cas, la condition de dépôt doit être satisfaite durant la **Période de Validité de la Promotion**.

c) Avoir un **Compte Actif**, ce qui signifie avoir exécuté au moins une (1) transaction sur votre Compte d'Investissement **MEXEM** avant le **31 décembre 2025**, à compter de la date d'ouverture ou de liaison du compte.

*Vous ne deviendrez éligible à la **Récompense** qu'une fois cette condition d'activité de trading remplie.*

d) Envoyer un e-mail à service@mexem.com. L'e-mail doit inclure :

i) Pour les **nouveaux comptes** : une confirmation du **Dépôt Qualifiant** effectué (ex. : un reçu de transaction ou une preuve de virement) ;

ii) Pour les **comptes liés** : une confirmation que le compte Interactive Brokers a bien été lié à **MEXEM** conformément aux étapes décrites sur la [page dédiée](#), ainsi qu'une preuve de tout dépôt supplémentaire effectué, si nécessaire, pour satisfaire à la condition de **Dépôt Qualifiant**.

2.1.1 Aux fins du présent **Accord**, un **Client** qui remplit **toutes** les conditions listées aux Clauses 2.1(a) à 2.1(d) avant le **31 décembre 2025** à 23h59 GMT sera réputé être un Client Éligible et pourra bénéficier des **Récompenses**



décrites à la Clause 1.1, sous réserve d'une vérification finale par **MEXEM**.

MEXEM se réserve le droit de vérifier toutes les informations soumises, y compris la confirmation du **Dépôt Qualifiant**, la complétion du processus de liaison de compte, et toute documentation fournie au titre de la Clause 2.1(d), avant de confirmer l'éligibilité ou de délivrer toute **Récompense**.

2.2 Frais de Conversion de Devises

Les **Clients Éligibles** bénéficieront d'un taux fixe de commission de conversion de devises de deux euros (2 €), ou l'équivalent dans d'autres devises, par transaction. Ce taux s'applique jusqu'à un montant total converti de cent mille euros (100 000 €).

Une fois ce seuil atteint, une commission de conversion de 0,20 points de base (0,0020 %) multipliée par la valeur de la transaction s'appliquera à toute transaction de conversion de devises ultérieure. Cette structure tarifaire restera applicable au **Client** au-delà de la **Période de Validité de la Promotion**, tant que le **Client** maintient son compte chez **MEXEM**.

2.3 Commissions sur Ordres d'Options

Les **Clients Éligibles** bénéficieront de commissions réduites de cinquante-cinq centimes de dollar (0,55 \$) par contrat pour les ordres exécutés sur les marchés d'options américains. Cette commission s'applique uniquement aux frais de transmission de **MEXEM** et n'inclut pas les frais de marché, de compensation, réglementaires ou de tiers, qui peuvent être facturés en sus. La commission peut être modifiée si Interactive Brokers modifie sa structure tarifaire.

2.4 Services de Déclaration Fiscale pour la France



2.4.1 Les **Clients Éligibles** qui sont des résidents fiscaux confirmés de France au moment de l'inscription à la **Promotion** recevront, sans frais, des services de déclaration fiscale pour l'année fiscale 2026. Ces services seront fournis par **MEXEM** via son **Partenaire Tiers** désigné, SASU Ten Noode. **MEXEM** et son **Partenaire Tiers** se réservent le droit de révoquer ou modifier l'accès au service si la résidence fiscale du **Client** change.

2.4.2 Le service inclut la génération d'un rapport fiscal standard basé sur l'activité du compte, et vise à assister le **Client** dans ses obligations déclaratives personnelles en France. Le service ne constitue pas un conseil fiscal et n'inclut pas la préparation ni le dépôt de toute déclaration fiscale.

2.4.3 Pour rester éligible à cette **Récompense**, le **Client** doit, pendant l'année civile 2026 :

- a) maintenir un solde minimum de deux mille euros (2 000 €) sur le Compte Client à tout moment pendant l'année ; et
- b) exécuter au moins une (1) transaction sur le Compte Client avant le 31 décembre 2026.

*Une fois que le **Client** aura satisfait les conditions d'éligibilité continues définies à la Clause 2.4.3, tout changement ultérieur du solde du compte, de l'activité de trading ou du statut de résidence n'affectera pas l'éligibilité, sauf en cas de clôture du compte ou d'inéligibilité autrement déterminée par le présent **Accord**.*

2.5 **Service de Calcul TOB pour la Belgique**

2.5.1 Les **Clients Éligibles** qui sont des résidents fiscaux confirmés de Belgique au moment de l'inscription à la **Promotion** recevront, sans frais, un service de calcul et de paiement de la TOB (« Taxe sur les Opérations Boursières ») aussi



longtemps qu'ils resteront **Clients** de **MEXEM**. **MEXEM** calculera et retiendra la TOB applicable sur la base de l'activité du compte. En cas de questions ou de désaccord avec le calcul, le **Client** devra contacter **MEXEM** à service@mexem.com.

2.5.2 Ce service est fourni uniquement pour aider le **Client** à satisfaire à ses obligations personnelles en matière de TOB et ne constitue pas un conseil fiscal. Il n'inclut pas la préparation ni le dépôt des déclarations fiscales personnelles auprès des autorités fiscales belges.

2.6 Toutes les **Récompenses** offertes dans le cadre de cette **Promotion** sont soumises aux conditions générales, limitations et dispositions d'exécution énoncées dans les Sections 3 à 10 du présent **Accord**.

2.7 **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou de mettre fin à tout aspect de cette **Promotion**, y compris la disponibilité ou la portée de toute **Récompense**, à tout moment. Le cas échéant, MEXEM en informera les **Clients Éligibles**. Ces modifications ne porteront pas atteinte aux droits des **Clients** ayant déjà rempli les conditions de la **Promotion** avant la date d'effet de ladite modification ou résiliation.

2.8 Chaque **Récompense** offerte dans le cadre de cette **Promotion** est personnelle au **Client Éligible**, non transférable, et ne peut être échangée contre de l'argent ou tout autre avantage ou équivalent.

3. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

3.1 **MEXEM** se réserve le droit de retenir et/ou d'annuler toute **Récompense** dans le cadre de cette **Promotion** si, à sa seule discrétion, elle estime qu'un **Client** s'est livré à toute activité visant à manipuler ou abuser de la



Promotion, ou a violé – ou est raisonnablement soupçonné d’avoir violé – toute loi, réglementation, exigence de licence applicable ou toute clause du présent **Accord**.

3.1.1 **MEXEM** se réserve le droit de retenir ou d’annuler toute **Récompense** si elle estime raisonnablement que le **Client** a fourni des Informations fausses, inexactes, trompeuses ou incomplètes dans le cadre de sa participation à la **Promotion**.

3.2 **MEXEM** se réserve le droit de révoquer ou de retirer la **Promotion** à tout **Client** qui, selon elle, a abusé de l’esprit ou de l’intention de la **Promotion**. En cas de soupçon d’abus, de fraude ou de violation des présentes **Conditions**, **MEXEM** peut annuler, suspendre ou retenir toute **Récompense**, y compris tout paiement en attente ou tentative de versement, ou prendre toute autre mesure qu’elle jugera appropriée.

3.3 **MEXEM** agira en tant qu’arbitre exclusif de la **Promotion Client Privilégié**, des présentes **Conditions** et de toute question en lien avec le présent **Accord**. Toutes les décisions prises par **MEXEM**, y compris toute exception, interprétation ou modification de ces **Conditions**, seront définitives et contraignantes. **MEXEM** se réserve en outre le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à la Promotion, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis.

3.4 La **Promotion** n’est pas ouverte aux employés de **MEXEM** ou de toute entité appartenant au groupe **MEXEM**, ni aux employés, agents ou représentants d’entités concurrentes de **MEXEM** ou de toute entité du groupe **MEXEM**.

3.5 Tout litige ou situation non expressément prévu(e) par les présentes **Conditions** sera tranché(e) par la direction de **MEXEM** de la manière qu’elle



jugera la plus équitable pour toutes les parties concernées. Toutes ces décisions seront finales et contraignantes pour toutes les **Parties**.

3.6 Si une disposition des présentes **Conditions**, ou toute partie de celle-ci, est ou devient illégale, invalide ou inapplicable en vertu des lois d'une juridiction quelconque, cette illégalité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes **Conditions** dans cette juridiction, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute disposition dans toute autre juridiction.

3.7 Aucun manquement ou retard de la part de **MEXEM** dans l'exercice d'un droit, recours ou disposition en vertu des présentes **Conditions** ne saurait constituer une renonciation à ce droit, recours ou disposition. Aucun exercice partiel ou unique de tout droit ou recours n'empêchera tout autre exercice ou exercice futur de celui-ci.

4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

4.1 La participation à la **Promotion Client Privilégié** ne constitue ni un conseil financier, ni un conseil en investissement, ni un conseil fiscal, et ne garantit aucun avantage financier ou rendement. Chaque **Récompense** est soumise aux **Critères d'Éligibilité** et aux conditions énoncés dans le présent **Accord**. **MEXEM** ne pourra être tenue responsable de tout dommage indirect, accidentel ou consécutif résultant de la participation à la **Promotion**, y compris, sans s'y limiter, les pertes de trading, la dépendance aux avantages promotionnels, ou les modifications dans la disponibilité ou l'étendue des services tiers. Les **Clients** sont seuls responsables de la compréhension des conditions de cette **Promotion** et de la prise de décisions financières et d'investissement indépendantes.



4.2 La participation à cette **Promotion** ne constitue pas une sollicitation, une offre ou une recommandation de la part de **MEXEM** d'acheter, de vendre ou d'investir dans des instruments financiers, ni de recourir à des services tiers. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques, y compris la perte potentielle de capital. Les **Clients** doivent évaluer attentivement leur situation financière, leurs objectifs d'investissement et leur appétence au risque avant de s'engager dans une activité de trading, et sont invités à solliciter des conseils juridiques, financiers ou fiscaux indépendants si nécessaire.

4.3 Les services de déclaration fiscale offerts dans le cadre de cette **Promotion** ne constituent pas un conseil fiscal. **MEXEM** ne fournit pas directement de services fiscaux, mais facilite l'accès à des services de déclaration exclusivement pour les **Clients** ayant leur résidence fiscale en France via son **Partenaire Tiers**, SASU Ten Noode. Aux fins de la prestation de ce service, **MEXEM** pourra partager les informations de compte et de trading pertinentes avec SASU Ten Noode. Ce dernier pourra également transmettre ces données à ses affiliés ou sous-traitants strictement pour les besoins de la fourniture du service de déclaration fiscale. Toute exigence, demande de documentation ou information complémentaire nécessaire à la réalisation du service sera déterminée par SASU Ten Noode et utilisée exclusivement à cette fin.

4.4 Les services de déclaration fiscale n'incluent ni la préparation ni le dépôt de déclarations fiscales auprès de l'administration fiscale française. Ni **MEXEM** ni SASU Ten Noode ne seront responsables de l'exactitude, de l'exhaustivité ou du respect des délais dans la déclaration fiscale du **Client**. **MEXEM**, ses employés et son **Partenaire Tiers** ne pourront être tenus responsables d'éventuelles omissions, inexactitudes ou lacunes dans la



déclaration fiscale personnelle du **Client**, ni des conséquences fiscales, pénalités ou responsabilités en résultant.

4.5 La participation à cette **Promotion** ne donne droit à aucun avantage continu ou futur au-delà de ceux expressément prévus dans le présent **Accord**. Chaque **Récompense** est accordée de manière ponctuelle, à la discrétion de **MEXEM**, qui ne fait aucune déclaration ni ne prend aucun engagement quant à la disponibilité future d'offres similaires.

4.6 Toutes les Informations personnelles et financières fournies par le **Client** dans le cadre de cette **Promotion** seront traitées, stockées et gérées conformément à la Politique de confidentialité de **MEXEM** et à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données.

5. PROTECTION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT DU CLIENT EN VERTU DU RGPD

5.1 **MEXEM** traite les données personnelles et financières conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (« RGPD ») et à ses politiques internes en matière de confidentialité et de traitement des données.

5.2 **MEXEM** collecte, traite et conserve vos données personnelles et financières uniquement dans la mesure nécessaire pour :

- a) administrer et gérer votre participation à la **Promotion Client Privilégié**, y compris la vérification de l'éligibilité et la remise de toute **Récompense** applicable ; et
- b) satisfaire aux obligations légales et réglementaires de **MEXEM** en vertu des Lois Applicables, y compris les exigences de la CySEC.



5.3 Les données personnelles et financières traitées par **MEXEM** dans le cadre de cette **Promotion** peuvent inclure, sans s’y limiter : les identifiants personnels (tels que nom, date de naissance, nationalité et coordonnées), les données financières et relatives aux comptes, les documents fournis lors de l’ouverture du compte et de la vérification d’identité, ainsi que toute autre information nécessaire à l’administration de la **Promotion**, à la vérification de l’éligibilité aux **Récompenses** ou au respect des obligations légales et réglementaires. Lorsque le **Client** est éligible à la **Récompense** de déclaration fiscale visée à la Clause 2.4, des Informations supplémentaires pourront être traitées aux fins de la fourniture de ce service, comme décrit dans le présent **Accord**.

5.4 Lorsque le **Client** est éligible à la **Récompense** de déclaration fiscale visée à la Clause 2.4, **il donne son consentement explicite et éclairé à MEXEM pour collecter, stocker et traiter ses Informations personnelles et financières, et pour les transférer à son Partenaire Tiers désigné, SASU Ten Noode**, uniquement aux fins de la fourniture des services de déclaration fiscale dans le cadre de cette **Promotion**.

5.5 Ce consentement est une condition pour recevoir la **Récompense** de déclaration fiscale et **sera réputé accordé dès lors que le Client est reconnu éligible au titre de la Clause 2.4 et qu’il maintient son Compte d’Investissement MEXEM** en vue de bénéficier du service. **En acceptant la Récompense, le Client reconnaît et accepte le traitement et le transfert de ses Informations tels que définis dans le présent Accord.**

5.6 **MEXEM** confirme que son **Partenaire Tiers désigné**, SASU Ten Noode, est contractuellement tenu de respecter des normes de protection des données équivalentes à celles exigées par le RGPD. SASU Ten Noode ne traitera les **Informations du Client** que dans le but de fournir les services de déclaration



fiscale dans le cadre de cette **Promotion**, et strictement conformément aux instructions documentées de **MEXEM**.

5.7 Pour plus d'informations sur la manière dont vos données personnelles sont collectées, utilisées, stockées et protégées – y compris vos droits en vertu du RGPD – veuillez consulter la Politique de confidentialité de **MEXEM**, disponible sur le [site officiel de MEXEM](#). La Politique de confidentialité est incorporée par référence dans le présent **Accord** et en fait partie intégrante.

6. EXCLUSION DE GARANTIES / LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

6.1 **MEXEM** et/ou l'une quelconque de ses filiales, affiliées et agents ne pourront être tenus responsables de toute perte ou dommage résultant directement ou indirectement d'événements, d'actions ou d'omissions échappant à leur contrôle raisonnable. Cela inclut, sans s'y limiter, les pertes découlant de retards, interruptions ou échecs dans la transmission ou le traitement des ordres, communications ou informations dus à des pannes de systèmes de communication, de connectivité Internet, de prestataires de services tiers ou à des coupures de courant.

6.2 Toute responsabilité fiscale découlant de la réception de la **Récompense** dans le cadre de cette **Promotion Client Privilégié** incombe exclusivement au **Client**. Lorsque la législation applicable exige que **MEXEM** retienne un impôt et le reverse à l'autorité fiscale compétente pour le compte du **Client**, la valeur de la **Récompense** créditée sur le compte du **Client** sera nette de cet impôt. **MEXEM** ne pourra être tenue responsable d'aucune obligation fiscale supplémentaire pouvant découler de la participation du **Client** à cette **Promotion**, y compris celles liées à l'utilisation des services de déclaration fiscale tiers.



6.3 Rien dans cette **Promotion** ou dans les présentes **Conditions** ne saurait être interprété comme créant un partenariat, une coentreprise, une agence, une franchise, une relation de représentant commercial ou un lien d'emploi entre le **Client** et **MEXEM**.

6.4 Dans le cas où le présent **Accord** serait traduit dans une autre langue que l'anglais, la version anglaise prévaudra et sera réputée faire foi en cas de conflit, de divergence ou d'incohérence entre les versions linguistiques.

6.5 Toutes les **Récompenses** accordées dans le cadre de la **Promotion Client Privilégié** sont non transférables et ne peuvent être échangées, cédées ou converties en espèces ou tout autre avantage, sauf indication contraire expresse dans les présentes **Conditions**.

6.6 Sauf indication contraire expresse écrite de **MEXEM**, la participation à la **Promotion Client Privilégié** est limitée à un (1) ensemble d'avantages promotionnels par **Client** et par compte éligible. Les **Clients** ne peuvent combiner ni appliquer plusieurs offres promotionnelles simultanément. **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accorder des exceptions au cas par cas. Toute exception ne sera pas considérée comme une modification ou une renonciation à la politique promotionnelle générale.

6.7 L'éligibilité à cette **Promotion** est soumise à vérification et au respect intégral des présentes **Conditions**. Toute utilisation abusive, tentative de manipulation ou de contournement des conditions de la **Promotion** pourra entraîner une disqualification de l'offre actuelle ou de toute offre promotionnelle future. Toute décision prise par **MEXEM** en matière d'éligibilité, d'exception ou d'application de la **Promotion** sera définitive et contraignante pour toutes les **Parties**.



6.8 **MEXEM** se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément octroyés dans les présentes **Conditions**. La participation à la **Promotion** ne confère aucun droit ou avantage supplémentaire au **Client** au-delà de ceux expressément énoncés dans le présent **Accord**.

7. CONFIDENTIALITÉ

7.1 **MEXEM** ne vend ni ne divulgue les **Informations du Client** ou du **Client** potentiel à des tiers, sauf dans le cadre normal de ses activités. Ces divulgations peuvent inclure le partage des Informations avec les employés, agents, prestataires de services, affiliés, partenaires bancaires ou autorités réglementaires, conformément aux **Lois Applicables** et à la Politique de confidentialité de **MEXEM**. Tout partage de données est effectué conformément aux principes de nécessité, de proportionnalité et de confidentialité.

7.2 Les Informations collectées par **MEXEM** peuvent être utilisées pour administrer la **Promotion Client Privilégié** et ne seront utilisées qu'aux fins énoncées dans les présentes Conditions ou à d'autres fins directement liées à la **Promotion**.

7.3 Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre de cette **Promotion**, veuillez vous référer à la Section 5 (« Protection des données et consentement du client en vertu du RGPD »).

8. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

8.1 En signant électroniquement le contrat de compte **MEXEM** et la documentation associée, vous reconnaissez avoir reçu les documents relatifs



à l'ouverture de votre compte, y compris la lettre de compte et tous les documents contenus dans le package électronique de **MEXEM**. Vous confirmez également avoir lu, compris et accepté d'être lié par les conditions énoncées dans ces documents.

8.2 En signant le contrat de compte **MEXEM** et les documents y afférents, vous consentez à ce que MEXEM conserve, reçoive, stocke et accède à des enregistrements électroniques de vos opérations, transactions et activités de compte, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

8.3 En participant à cette **Promotion Client Privilégié**, vous confirmez avoir lu et compris l'intégralité des présentes **Conditions** et acceptez d'être lié par celles-ci. Vous reconnaissez également que toutes les **Informations** fournies dans le cadre de cette **Promotion** sont exactes et complètes au meilleur de votre connaissance.

9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

9.1 Le présent Accord, conjointement avec les Conditions Générales de **MEXEM**, la Déclaration de Risque et toutes les politiques et procédures référencées, constitue l'intégralité de l'accord entre **MEXEM** et le **Client** en ce qui concerne la **Promotion Client Privilégié**. Il remplace tous les accords, communications, représentations ou ententes antérieurs ou concomitants — qu'ils soient oraux ou écrits — relatifs à l'objet de la présente **Promotion**.

10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

10.1 Le présent **Accord**, y compris les droits et obligations des **Parties** ainsi que toute procédure judiciaire ou administrative découlant directement ou



indirectement de celui-ci ou de toute transaction envisagée par les présentes, sera régi et interprété conformément aux lois de la République de Chypre. Les **Parties** se soumettent irrévocablement à la juridiction non exclusive des tribunaux de Chypre pour la résolution de tout litige en découlant.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE PRÉSENT ACCORD CLIENT ET ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DES TERMES ET CONDITIONS QUI Y SONT ÉNONCÉS.

[Version originale en anglais, accessible via **ce lien** prévaut en cas de divergence ou d'interprétation.](#)